

Fédération Sportive et Gymnique du Travail Commission Cycliste de la Haute-Garonne
10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS
Tél. : 05.34.36.12.40 - Fax : 05.34.36.12.44
Email : accueil@31.fsgt.org - site Internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

REGLEMENT EPREUVE ROUTE SAISON : 2023

DATE : 22 juillet 2023 **CLUB** : AC FOUSSERET

CONTACT : MIQUEL DANIEL Tel ;06 50 61 39 10 Mail : acfousseret31@gmail.com

NOM DE L'EPREUVE (+ CP-VILLE) : PRIX DE LE VILLE DE RIEUMES

EPREUVE du CHALLENGE PRINTEMPS **NOCTURNES** AUTOMNE HORS
REMISE DES DOSSARDS

- **ADRESSE COMPLETE** : RUE DES CARRELOTS RIEUMES 31370

COMMISSAIRE ou AIDE COMMISSAIRE MIS A DISPOSITION PAR L'ORGANISATEUR :

- **NOM(S) Prénom(s)** : MIQUEL DANIEL

LONGUEUR	9,600 km	TYPE	Vallonné		
Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	
1 ^{ère}	17:30	18:30	8	77	
2 ^{ème}	17 :30	18 :30	8	77	
3 ^{ème}	17 :30	18 :31	7	67	
4 ^{ème}	17 :30	18 :31	7	67	
5 ^{ème}	17 :30	18 :32	5	48	
Cadets	17 :30	18 :33	4	38	
Minimes	17 :30	18 :33	3	28	
Féminines	17 :30	18 :33	5	48	

ENGAGEMENTS (Règles et consignes applicables à l'épreuve) :

ENGAGEMENTS SUR PLACE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE OU ESPECES (Pas de chèques bancaires)

Epreuve réservée aux coureurs licenciés FSGT

TARIFS DES ENGAGEMENTS

- LICENCIES FSGT ADULTES : 7,00 €
- LICENCIES FSGT MINIMES & CADETS : N/A
- NON-LICENCIES ESGT ADULTES (Ufolep, Efc, Fftri, NL(1) : N/A
- NON-LICENCIES MINIMES & CADETS (Ufolep, Efc, Fftri, NL(1) : N/A

OBSERVATIONS :

- Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie-Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.
 - Les Signaleurs seront mis en place ¼ d'heure avant le premier départ
 - Braquets Minimes garçons et filles : 7,01m (46x14) - Braquets Cadets garçons et filles : libres
 - En accord avec les Commissaires et en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve, l'organisateur peut décider de regrouper ou de séparer les pelotons
 - Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tour •
- Le port du maillot est obligatoire pendant l'épreuve et pour recevoir les récompenses
- **Tout coureur qui abandonne doit obligatoirement indiquer son numéro de dossard au podium des commissaires.**